



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	Arrivée à la délibération n°5
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOTZ	Daniel CLERC	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

ONTEX	Jacques CURTILLET
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe LUPO	Responsable du service Patrimoine et Travaux
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 septembre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2020

Exécutoire le : 13 OCT. 2020

Affichée le : 13 OCT. 2020

Visée le : 12 OCT. 2020

MARCHES PUBLICS

Marché 2018-40 : Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains – Lot 16 : Equipements et matériels de sport – Avenant 03

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a engagé le projet de la construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains, le gymnase dénommé « G4 ».

S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 20 relatifs aux différents travaux pour un montant total de 4 675 774,19 € TTC. Le PPI de l'opération est de 5 836 695,60 €.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PATEY ARCHITECTES. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux pour la construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains (73), notifié le 15 janvier 2019, a été confié à l'entreprise FOOGA pour l'exécution des travaux du lot 16 (Equipements et matériels de sport). Le montant du marché est de 58 297,87 € HT.

Objet des avenants précédents :

Avenant n° 01 : A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise FOOGA de transmettre un devis des plus et des moins-values pour la modification des quantités de certains équipements et le remplacement du filet de protection fixe par un filet de protection coulissant. Un devis n°DE-34383 pour la modification des prestations a été établie le 07/11/2019 par l'entreprise FOOGA pour un **montant de moins-value de 3 249,49 € HT**.

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise FOOGA de transmettre un devis pour la fourniture d'un chariot mobile pour les 6 poteaux de volley et d'un chariot mobile pour les 14 poteaux de badminton (compris mise en place et livraison). Un devis n°DE-34467 pour la demande de complément de matériel a été établie le 02/12/2019 par l'entreprise FOOGA pour un **montant de plus-value de 1 124,60 € HT**.

Avenant n° 02 : A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise FOOGA de transmettre un devis pour la mise en place de 4 gaines en tube acier galvanisé ainsi que le carottage et le scellement de ces 4 gaines pour stocker les buts de handball directement dans le gymnase. Un devis n°DE-34754 pour la demande de complément de matériel a été établi le 20/02/2020 par l'entreprise FOOGA pour un montant de **plus-value de 3 501,30 € HT** (4 201,56 € TTC).

Objet de l'avenant :

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise FOOGA de supprimer sa prestation de fourniture et pose du tapis de taekwondo (art. 1.5 1) d'une surface de 100 m², pour un montant de **moins-value de 2 620,00 € HT** (3 144,00 € TTC).

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise FOOGA, d'un montant initial de **58 297,87 € HT** (69 957,44 € TTC) est donc porté à : **51 303,78€ HT** (61 564,54 € TTC) par le présent avenant, soit une baisse de 12 % du montant initial du marché (tous avenants cumulés).

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 22 septembre 2020 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 127-04AP – Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains (73).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 6 octobre 2020

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Marché n°2018-40
relatif à la Construction d'un équipement sportif
spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix les Bains
(73)

LOT N°16
Equipements et matériels de sport

AVENANT N°3

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise FOOGA, domicilié 73 Rue Paul et Marc Barbezat, 69150 DECINES,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de travaux relatif à la Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix les Bains (73), Grand Lac a confié à l'entreprise FOOGA, domicilié 73 Rue Paul et Marc Barbezat, 69150 DECINES, la réalisation des travaux dans le cadre du lot 16 – Equipements et matériels de sport pour un montant de 58 297,87 € HT (69 957,44 € TTC).

ARTICLE 2 – OBJET DES AVENANTS PRECEDENTS

Avenants n°01 :

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise FOOGA de transmettre un devis des plus et des moins-values pour la modification des quantités de certains équipements et le remplacement du filet de protection fixe par un filet de protection coulissant.

Un devis n°DE-34383 pour la modification des prestations a été établie le 07/11/2019 par l'entreprise FOOGA pour un **montant de moins-value de 3 249,49 € HT**.

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise FOOGA de transmettre un devis pour la fourniture d'un chariot mobile pour les 6 poteaux de volley et d'un chariot mobile pour les 14 poteaux de badminton (compris mise en place et livraison).

Un devis n°DE-34467 pour la demande de complément de matériel a été établie le 02/12/2019 par l'entreprise FOOGA pour un **montant de plus-value de 1 124,60 € HT**.

L'ensemble de ces prestations représente une **moins-value de 2 124,89 € HT** (2 549,87 € TTC).

Avenant n°02 :

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise FOOGA de transmettre un devis pour la mise en place de 4 gaines en tube acier galvanisé ainsi que le carottage et le scellement de ces 4 gaines pour stocker les buts de handball directement dans le gymnase.

Un devis n°DE-34754 pour la demande de complément de matériel a été établie le 20/02/2020 par l'entreprise FOOGA pour un **montant de plus-value de 3 501,30 € HT** (4 201,56 € TTC).

ARTICLE 3 – OBJET DE L'AVENANT

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise FOOGA de supprimer sa prestation de fourniture et pose du tapis de taekwondo (art. 1.5 1) d'une surface de 100m², pour un **montant de moins-value de 2 620,00 € HT** (3 144,00 € TTC).

ARTICLE 4 – IMPACT FINANCIER

Montant initial du marché	58 297,87 € HT	69 957,44 € TTC	
Avenant n°01	- 2 124,89 € HT	- 2 549,87 € TTC	- 3,64 %
Avenant n°02	3 501,30 € HT	4 201,56 € TTC	+ 6,00 %
Avenant n°03	- 2 620,00 € HT	- 3 144,00 € TTC	- 4,49 %
Nouveau montant du marché	57 054,28 € HT	68 465,13 € TTC	- 2,13 %

Le cumul de l'ensemble des avenants représente donc une baisse de 2,13 % du montant initial du marché.

ARTICLE 5 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____,

À _____, le _____,

Pour l'entreprise FOOGA,

Pour Grand Lac

M./Mme
Directeur de la société FOOGA

Yves MERCIER
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

affaire n° 658
 GYMNASE G4 MARLIOZ à Aix-les-Bains (73)
 GRAND LAC Agglomération
 date : 06/07/2020
 phase DET

Lot 16 - Equipements et matériels de sport
 Marché Initial HT
 Marché HT avec travaux modificatifs précédents

FOOGA
 68 297,87
 57 054,28

**fiche travaux modificatifs
 n°16**

Objet (descriptif des travaux) :
Suppression tapis taekwondo

Suite à la demande du Maître d'Ouvrage, suppression du tapis de taekwondo (art. 1.5 1) d'une surface de 100m².

Avis du maître d'œuvre et justifications :
 suivant art. 1.5 1 du marché de travaux du lot 10

Contrôle des quantités et des prix : PATEYARCHITECTES

Incidence sur les délais : pas d'influence

Date limite d'acceptation de la présente fiche de travaux modificatifs : 15/07/2020

A Chambéry, le 06/07/2020
 Le mandataire de la maîtrise d'œuvre



Lot	Description des prestations modifiées	Montant HT	Variation en % du cumul des modif. du lot p/ marché initial
16	Moins-value suppression tapis	-2 620,00	-4,49%
Total HT		-2 620,00	-4,49%

Accord de l'entreprise :

A Decius le 15/07/2020
 (Cachet + signature)

FOOGA
 73 rue Paul et Marc Barbazat - 69150 DELINES (FRANCE)
 Tél. 04 78 49 01 18 - Fax 04 78 49 04 81
 Capital 20 000 € - APE 3230Z
 RCS LYON B 382 046 746 - SIRET 382 046 746 0002?

Décision du Maître d'ouvrage

- Travaux acceptés vaut pour Ordre de Service études et travaux
- Travaux refusés
- En attente, avis suspendu

Observations :

Motivation des Travaux

- Maître d'ouvrage (modification de programme)
- Maître d'œuvre
- Contrôle technique
- C.S.P.S
- Entreprises
- Aléas - travaux Imprévisibles

Montant HT Montant HT
 -2 620,00 -4,59%

Pour le Maître d'ouvrage
Y. B. B. B.
 le : 07/09/2020



pateyarchitectes

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2018-40 : Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains - Lot 16 : Equipements et matériels de sport - Avenant 03

Date de transmission de l'acte : 12/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 12/10/2020

Numéro de l'acte : d3420 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20201006-d3420-DE

Date de décision : 06/10/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires